

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 mars 2009

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Jeudi 26 Mars 2009

à 18 heures au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **Comptes Administratifs 2008 et Affectations de résultats / Comptes de Gestion 2008 :**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Taux Professionnel 2008 : vote du taux**
- **REOM Déchets Ménagers et Assimilés : tarifs au 1^{er} avril 2009**
- **Budgets 2009**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Amortissement – Règles applicables aux budgets**
- **Demande de subventions**
- **Personnel : création d'un poste d'entretien**
- **Indre à Vélo**
- **POS de Bléré – Modification mineure permettant l'accueil de la nouvelle Gendarmerie**
- **Commissions :**
 - o **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés du 4 mars**
 - o **Gestion du Sport du 9 mars**
 - o **Culture – Tourisme du 10 mars**
 - o **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés du 11 mars**
 - o **Finances et Personnel du 17 mars**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 26 Mars 2009

L'An deux mil neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : MM Robert PAPINEAU - Jean-Pierre PESTIE

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, pouvoir à M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU - MM Jean-François DEJUST - Robert GAUTHIER - Jean Serge RAFEL - Georges FORTIER (départ à 19h15, ensuite pouvoir à M. Jean François DEJUST)

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF - M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER

Cigogné : M. Gérard JACQUES

Absent excusé : M. Michel DUVAL, pouvoir à M. Gérard JACQUES

Civray de Touraine : M. Francis GELY - M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : Mme Françoise PICARD -

Absent excusé : M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR

Absent excusé : M. Michel MERGOT, représenté par M. Dominique HISBERGUE

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL

Absent excusé : M. Claude BUNET, pouvoir à M. Denis CHANTREL

Luzillé : M. Jacky GAUVIN

Absente excusée : Mme Regina MERY, pouvoir à M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Alain SCHNEL - M. Philippe VERNET - M. Didier AVENET

Sublaines : M. Laurent HARTMANN.

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à M. Daniel CHAMPION -

Elus sans voix délibérative: M. Alain KERBRIAND-POSTIC, conseiller général du Canton de Bléré

Etaient également présents : Eddy JORANDON et Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Monsieur Jean-Louis CHERY est désigné secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 26 février 2009.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

18h10 : Arrivée de Monsieur Alain SCNHEL.

2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.

Madame COCHIN expose la liste des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de signature :

- Décision 2008/002 confiant à l'Association AQUA LIFE SAVING la surveillance, la sécurité, la sauvegarde aquatique, la prévention et le secourisme dans le cadre de la saison estivale de la piscine communautaire pour un coût de 36 379,90 € - contrat annuel.
- Décision 2009/003 confiant à l'entreprise BODET SA la vérification et la maintenance du tableau d'Affichage du gymnase des Aigremonts - coût annuel : 322,00 € HT - contrat de 3 ans

- Décision 2009/004 confiant à l'entreprise PROCATH la vérification de l'efficacité cathodique des ouvrages métalliques (4 filtres à sable) en effectuant un contrôle sur le site de la piscine communautaire pour un coût de 470,00 € HT - contrat annuel (période 07/06/09 au 07/06/2010).
- Décision 2009/005 confiant à l'entreprise VEOLIA EAU le fonctionnement et l'entretien de la piscine communautaire pour l'année 2009 - coût de 50 270,00 € HT - contrat annuel.
- Décision 2009/006 confiant à GROUPAMA ASSURANCES l'assurance des bâtiments Ateliers Relais pour un coût annuel de 654,18 € HT.

3 - Vote du taux de Taxe Professionnelle

Madame COCHIN indique que l'état 1259 TP nous est parvenu. Elle rappelle que le taux de TP de la CCBVC est de 11.72 %.

Pour information, Madame la Présidente donne les taux en vigueur sur le territoire des Communautés de Communes du Val d'Amboise (12.76 %), du Castelrenaudais (11.50 %) et des Deux Rives (11.83 %).

La Présidente propose de maintenir le taux actuel de 11,72 % pour 2009, soit une recette de 1 525 827 €.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de maintenir le taux de taxe professionnelle à 11,72 % pour l'année 2009

4 - REOM Déchets Ménagers et Assimilés : tarifs applicables au 1^{er} avril 2009

Le Vice-Président délégué aux Déchets Ménagers et Assimilés expose le dossier :

Deux éléments vont impacter le budget de la REOM :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : pour l'enfouissement des déchets (13 euros par tonne) et pour l'incinération (4 euros par tonne).
- La baisse des produits de revalorisation

Par conséquent, pour compenser la perte de recettes, la commission REOM a fait deux propositions :

- une augmentation de la part fixe qui passerait de 114 euros à 120 euros TTC avec maintien de la part variable à 2 centimes d'euros le litre levé ;
- sans augmenter la part variable, introduction d'une location de bac incluant 10 levées donc la part variable serait facturée à partir de la 11^{ième} levée, soit 12 euros par semestre.

Monsieur BISTER propose donc de passer la part forfaitaire à 120 euros pour combler l'impact de la TGAP et la baisse des recettes issues de la filière de revalorisation ; la mise en place d'une location de bac comportant 10 levées minimum et une part variable à partir de la 11^{ième} levée.

Pour les personnes ne disposant pas de bac, un rouleau de 25 sacs correspondant à 10 levées, leur sera remis au siège de la Communauté de Communes mais uniquement pour les foyers ne disposant pas de bac par obligation en raison de leur éloignement du lieu de collecte de leurs déchets (et non par convenance personnelle).

Monsieur SCHNEL approuve ces mesures mais souhaite qu'une communication assez large soit mise en place.

Monsieur BISTER répond que le volet communication est prévu au budget.

18h20 : arrivée de Monsieur Robert PAPINEAU

Monsieur GAUVIN demande si on peut refuser un bac parce qu'il y a des sacs mis à disposition.

Monsieur BISTER explique que cela n'a pas été prévu dans le règlement.

Madame COCHIN précise que le marché a été conclu pour une collecte de bac et non pas de sacs.

Monsieur FORTIER met en évidence que l'utilisation de bacs permet d'éviter la dispersion des ordures ménagères. Dans le même temps, il y a un problème d'ergothérapie devant la pénibilité du travail des rippers. « Le bac ne coûte rien en soi ».

Monsieur FORTIER demande le compte-rendu des deux dernières commissions.

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les membres du conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte les tarifs suivants en matière de REOM Déchets Ménagers et Assimilés**

☞ **Tarifs de la Redevance à compter du 1^{er} avril 2009 (facturation biannuelle en fin de période)**

▪ Part forfaitaire annuelle :

1. 120 € TTC pour les habitats individuels (60 € par semestre)
2. 60 € TTC par foyer pour les habitats collectifs (30 € par semestre)
3. 60 € TTC pour les professionnels ayant le siège de leur entreprise dans leur résidence principale (30 € par semestre)

Rappel : la part forfaitaire s'applique prorata temporis, au jour le jour.

▪ Location annuelle du bac - uniquement pour les particuliers et collectifs :

1. 24 € TTC pour un bac 120 l
2. 48 € TTC pour un bac 240 l
3. 68 € TTC pour un bac 340 l
4. 132 € TTC pour un bac 660 l
5. 24 € pour les foyers ne disposant pas de bac à déchets ménagers
- Les foyers n'ayant pas de bac en raison de leur éloignement du lieu de collecte disposeront d'un rouleau de sacs noirs identifiés au nom de la CCBVC auprès des services de la Communauté de Communes. Un registre sera tenu à cet effet.

En cas de départ ou d'arrivée en cours de période le calcul de cette part se fera prorata temporis, au jour le jour.

▪ Part variable

1. Pour les particuliers et habitats collectifs à compter de la 6^{ème} levée semestrielle (11^{ème} annuelle) : Levée du bac à 0,02 € TTC le litre levé
2. Pour les professionnels et collectivités : 0,02 € TTC le litre levé

▪ Sacs Noirs de 50 litres identifiés au nom de la CCBVC : 1 € TTC

- **RAPPELLE que les autres tarifs restent inchangés :**

☞ **Tarifs Accès en Déchetterie applicable aux Professionnels munis d'une carte d'accès en déchetterie (facturation trimestrielle en fin de période) :**

- Carton : 6 € HT le m³
- Végétaux : 12 € HT le m³
- Tout venant : 30 € HT le m³
- Gravats : 37 € HT le m³
- Ferraille : 5 € HT le m³
- Bois : 25 € HT le m³
- Déchets Ménagers Spéciaux -DMS - (peintures, solvants, ...) : 2 € HT par kilo (des balances sont acquises pour permettre la pesée de ces dépôts)

☞ **Renouvellement de la carte de déchetterie en cas de perte ou vol : 7 € TTC**

☞ **Tarifs des Composteurs :**

Tarifs inchangés à 30 € TTC le grand (800 litres) et 15 € TTC le petit (320 litres). Les composteurs font l'objet d'une mise à disposition au profit des foyers de notre communauté de communes dans un but de réduction du volume des déchets ménagers à collecter par la confection de compost.

☞ Tarifs des Bacs :

Il s'agit du tarif de vente des bacs de la Communauté de Communes en cas de détérioration.

- Bac 120 L : 30 € HT
- Bac 240 L : 36 € HT
- Bac 340 L : 50 € HT
- Bac 660 L : 120 € HT

19h15 : Départ de Monsieur Georges FORTIER qui donne pouvoir à Monsieur Jean-François DEJUST.

5 - Comptes Administratifs 2008 et Affectation du résultat

♦ **Budget principal de la CCBVC**

La Présidente présente le compte administratif 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 laisse apparaître un excédent cumulé de 1 494 854.64 €, et la section d'investissement est en excédent cumulé de 177 279.45 €.

Les Restes à Réaliser 2008 totalisent 68 627.25 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Le besoin de financement global d'investissement est nul.

Seulement, compte tenu des différents investissements prévus en 2009, il serait nécessaire d'affecter 1 000 000 € à l'investissement. Cette somme sera proposée à l'affectation.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2008 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **DECIDE d'affecter la somme de 1 000 000 € en réserve en investissement (Article 1068).**

♦ **Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »**

Monsieur BISTER présente les résultats pour l'année 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 laisse apparaître un excédent cumulé de 299 219.98 €, et la section d'investissement est en excédent cumulé de 19 207.44 €.

Il n'y a pas de Restes à Réaliser 2008 que ce soit en recettes ou en dépenses.

Le besoin de financement global d'investissement est nul. Aucune somme n'est proposée à l'affectation.

Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le compte administratif 2008 du Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés ».

Monsieur BISTER précise que chaque sac jaune coûte à la CCBVC 11 centimes d'euros. Il convient donc de les utiliser à bon escient.

♦ **Budget annexe « Transports Scolaires »**

Madame BAROU présente le compte administratif 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 laisse apparaître un excédent cumulé de 88 473.63 €. Il n'y a ni investissement ni Restes à Réaliser 2008 que ce soit en recettes ou en dépenses.

Le besoin de financement global d'investissement est nul. Aucune somme n'est proposée à l'affectation.

Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2008 du Budget annexe « Transports Scolaires ».

♦ **Budget annexe « ZA de Sublaines »**

Monsieur BERNARD présente le Compte Administratif 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 est nul. Le résultat d'investissement est un déficit de 379 328.97 €. Ce chiffre s'explique par les premières acquisitions de terrains en vue de la réalisation de la zone. Seulement, nous sommes dans l'attente des subventions du conseil général et du conseil régional dans ce dossier.

A ce jour, aucun emprunt n'a été contracté mais un emprunt est prévu à la proposition de budget pour 2009.

Après ces explications, Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2008 du Budget annexe « ZA de Sublaines ».

♦ **Budget annexe « ZAEIC - Zone d'Activités Economiques d'Intérêts Communautaire »**

Monsieur BERNARD présente les résultats pour 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 est nul. Le résultat d'investissement est un déficit de 23 887.40 €. Ce chiffre s'explique par les premières études en vue de la réalisation des zones. Seulement, nous sommes dans l'attente des subventions du conseil général et du conseil régional dans ce dossier.

A ce jour, aucun emprunt n'a été contracté mais un emprunt est prévu à la proposition de budget pour 2009.

Après ces explications, Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2008 du Budget annexe « ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire ».

♦ **Budget annexe « Ateliers Relais »**

Monsieur BERNARD présente le CA 2008.

Le résultat de fonctionnement 2008 laisse apparaître un excédent cumulé de 243.09 €, et la section d'investissement est en déficit cumulé de 331 435.30 €.

Les Restes à Réaliser 2008 totalisent 66 350 € en dépenses pour 394 174 € en recettes.

Le besoin de financement global d'investissement est de 3 611.30 €. Cependant, Madame la Présidente ne propose pas d'affecter de somme à l'investissement.

Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

♦ **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2008 et l'affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2008 laisse apparaître un excédent cumulé de 2 830.60 €, et la section d'investissement est en déficit cumulé de 1 599.18 €.

Les Restes à Réaliser 2008 totalisent 1 145 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Le besoin de financement global d'investissement est de 2 744.18 €.

Madame la Présidente se retire. Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte administratif 2008 du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- DECIDE d'affecter la somme de 2 744.18 € en réserve en investissement (Article 1068).

La Présidente revient dans la salle. Monsieur GAUTHIER l'informe que les délégués communautaires ont adopté à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

La Présidente remercie l'Assemblée.

6 - Comptes de Gestion 2008

♦ Budget principal de la CCBVC

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget principal » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « Transports Scolaires »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « ZA de Sublaines »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe ZA de Sublaines » de la Communauté de

Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « ZAEIC - Zone d'Activités Economiques d'Intérêts Communautaire »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « Ateliers Relais »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ Budget annexe « Commerce de Cigogné »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2008 du « budget annexe Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - Budgets primitifs

♦ Budget principal de la CCBVC

La Présidente donne lecture du budget primitif 2009. Elle le présente en équilibre dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de la communauté de communes en matière fiscale (Taxe Professionnelle)

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 3 875 074.64 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 3 114 857.25 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »

Le Vice Président délégué, M. Jean Francis BISTER donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ». Il le présente en équilibre dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 2 108 419.98 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 171 207.44 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « Transports Scolaires »

La Vice Présidente déléguée, Mme Françoise BAROU, donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « Transports Scolaires ». Elle le présente en équilibre dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 773 473.63 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 9 750.00 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe
« Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « ZA de Sublaines »

La Présidente donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « ZA de Sublaines ».

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Madame la Présidente,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 250 000 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 827 328.97 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe
« ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « ZAEIC - Zone d'Activités Economiques d'Intérêts Communautaire »

La Présidente donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « ZAEIC ». Elle le présente en équilibre dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Madame la Présidente,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 025 987.40 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 656 874.80 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe
« ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « Ateliers Relais »

La Présidente donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « Ateliers relais ».

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Madame la Présidente,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 13 643.09 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 415 902.09 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe
« Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

♦ Budget annexe « Commerce de Cigogné »

La Présidente donne lecture du budget primitif 2009 du budget annexe « Commerce de Cigogné ».

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Madame la Présidente,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 19 956.42 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 18 934.18 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe
« Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

8 - Amortissements

♦ Biens inférieurs à 500 €

Madame COCHIN propose de passer à l'investissement les acquisitions de matériel dont le coût est inférieur à 500 euros. Cela permet une récupération de TVA (via le FCTVA) mais également un amortissement de ces matériels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, CHARGE l'ordonnateur de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-après dont la valeur TTC est inférieure à 500 € et ce pour l'exercice 2009, et pour les budgets suivants : « Budget Principal », Budget Annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés », Budget Annexe « Transports Scolaires », Budget Annexe « Commerce de Cigogné », Budget annexe « Ateliers Relais » :

♦ **Budget Annexe « Transports Scolaires » - Amortissement dérogatoire**

Lors de la reprise du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires, le patrimoine composé notamment d'ordinateur et de petit matériel a été repris par la CCBVC. Seulement, ces immobilisations n'ont jamais été amorties et datent essentiellement de l'année 2003.

La Présidente propose d'amortir les biens inscrits à l'actif du Budget Annexe « Transports Scolaires » en une année. En effet, ce sont des biens acquis en 2003 qui n'ont jamais été amortis lors de l'ancien syndicat de transports scolaires. Le budget primitif prévoit suffisamment de crédits pour permettre ces écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE, par dérogation, l'amortissement de l'intégralité de l'actif du budget Annexe « Transports Scolaires » soit 9 327.81 €

♦ **Budget Annexe « Transports Scolaires » - Durée d'amortissement**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les durées d'amortissement des biens au Budget Annexe « Transports Scolaires » comme suit :

-

Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans

Logiciels → 2 ans

Voitures → 5 ans

Camions et autres véhicules → 10 ans

Mobilier → 10 ans

Matériel de Bureau → 5 ans

Matériel Informatique → 3 ans

Matériels Classiques → 6 ans

Installation de Voirie → 10 ans

Plantations → 15 ans

Bâtiments légers, abris → 15 ans

Biens dont le montant unitaire est inférieur à 200 euros → un an

- PRECISE que les subventions transférables sont amorties en parallèle des biens pour lesquels elles ont été obtenues
- PRECISE que ce nouveau tableau s'applique pour les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2009.

9 - Demande de subventions

Madame COCHIN expose le dossier :

Il s'agit d'autoriser la Présidente à déposer des dossiers de demande de subventions

♦ **Budget Principal**

La Présidente rappelle que le conseil communautaire a émis un avis de principe favorable tendant à la mise en place d'une opération « Récupérateurs d'eau » à l'échelle de la Communauté de Communes.

La Région Centre lance un appel à projet dans le but de faire des économies d'eau. Ainsi, il serait opportun que la CCBVC se positionne par rapport à cet appel à projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AFFIRME son intention de lancer une Opération « Récupérateur d'eau » à l'échelle de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- SOLLICITE l'octroi de subventions auprès de nos financeurs habituels

- **AUTORISE** Mme la Présidente à déposer dans le cadre de l'appel à projet régional « ECO L'EAU » - Economie d'eau et alternative aux pesticides
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou le Vice Président en charge de l'environnement, de l'aménagement de l'espace et des déchets ménagers à signer toutes les pièces relatives au dossier.

♦ **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**

Dans le cadre d'achat de composteurs individuels, une nouvelle demande de subventions doit être effectuée.

Une demande de subventions va être effectuée auprès de l'ADEME, du Conseil Général et d'Eco Emballages pour les actions de communication 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du Conseil général et d'Eco Emballages.

♦ **Budget annexe « Ateliers Relais »**

La Présidente présente le dossier et propose de solliciter une subvention dans la Cadre du Plan Actions ⁴ pour la réalisation des Ateliers relais à Bléré. En effet, ce plan comporte un volet d'aide à l'immobilier des Communautés de Communes dans le cadre des Accueil Entreprises.

Madame COCHIN propose de solliciter une aide de 30 000 € pour chacun des 2 Ateliers Relais soit une aide globale de 60 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RAPPELLE** que la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher s'est engagée dans la création d'un ensemble immobilier « Ateliers Relais » destinés à l'Accueil d'entreprises
- **RAPPELLE** que 2 ateliers Relais sont ainsi créés
- **SOLLICITE** une aide financière de 60 000 € pour la création de deux Ateliers Relais
- **AUTORISE** Mme la Présidente à déposer les dossiers adéquats et à signer toutes les pièces s'y rapportant

10 – Personnel – création d'un poste à hauteur de 5 heures par semaine

Madame COCHIN expose le dossier :

Il est nécessaire de créer un poste pour le nettoyage des vestiaires des gymnases à hauteur de 5 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, CREE un poste pour assurer le nettoyage des gymnases communautaires à hauteur de 5 h par semaine.

11 – Indre à Vélo

La Présidente rappelle que l'appel à candidature pour retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre a été lancé par la Communauté de Communes de Loches Développement et le Cabinet retenu est celui qui avait travaillé sur le dossier au niveau du Pays Loire Touraine notamment (INDIGGO - Ex Altermodal).

Il convient d'autoriser la Présidente à signer le dossier de Maitrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclo-touristique Azay le Rideau - Loches - Chenonceaux pour un **coût TTC de 9 641.05 € pour notre territoire**. Le montant global est de 48 034.35 € répartis au kilométrage par communauté de communes.

De même, il convient de nommer un élu référent pour suivre le dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec INDDIGO - Altermodal pour la réalisation d'un itinéraire cyclo-touristique dénommé Indre à Vélo de Azay le Rideau à Chenonceaux via Loches pour un coût TTC de 9 641.05 €

- **SOLLICITE** le soutien financier de la Région Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine et du Conseil Général en vue de la réalisation de cet itinéraire
- **NOMME M. Michel Le GOFF** pour suivre spécifiquement le dossier.
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou le Vice Président en charge de la Culture et du tourisme à signer toutes les pièces relatives au dossier.

12 - POS de Bléré - modification mineure permettant l'accueil de la future Gendarmerie

Madame COCHIN expose le dossier :

Le Conseil Communautaire doit émettre un avis sur la modification effectuée par la Commune de Bléré dans son POS. Cette modification a pour but de permettre l'implantation de la future Gendarmerie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, EMET un avis favorable à cette modification mineure.

13 - Commissions

- Gestion du Sport

Monsieur PAPINEAU rappelle la prochaine réunion de la commission Gestion du Sport aura lieu le 7 avril 2009. Il s'agira notamment de définir la compétence « Sport ».

- Culture / Tourisme

Monsieur Le Goff rappelle que le dimanche 29 mars se déroule le Carnaval. Des cartons de confettis ont été remis aux associations.

La prochaine réunion de la commission Culture-Tourisme aura lieu le 12 mai 2009 à la mairie de Dierre. Il souhaite que chaque commune soit représentée.

Questions diverses

1. Installations de nouvelles entreprises

Monsieur AVENET informe que deux nouvelles entreprises se sont installées à Saint Martin le Beau :

- Embipack : collecte et recyclage d'emballages
- Citerneo : fabrication et vente de cuves à eaux.

Madame COCHIN estime que la CCBVC n'a pas assez de relationnel avec les entreprises à ce jour.

2. Réunion publique avec Mme Claude ROIRON - Présidente du Conseil Général

Monsieur KERBRIAND - POSTIC informe que la Présidente du Conseil Général, Madame Claude ROIRON, assistera à la réunion du Cher Canalisé le 8 avril 2009 à 18h et qu'elle animera ensuite une réunion publique à 20h00.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h45

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis CHERY

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires